

ASSEMBLEE CITOYENNE DU CONSEIL DE QUARTIER PEREIRE-MALESHERBES

Sécurité et prévention à Pereire-Malesherbes

23 juin 2022, à 19 h 00

Ecole élémentaire Jouffroy d'Abbans– 20, rue Jouffroy d'Abbans

Élus et acteurs présents :

- Christophe LEDRAN, adjoint au Maire du 17^e, délégué au conseil de quartier Pereire-Malesherbes,
- Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire du 17^e, en charge de la sécurité, de la prévention, de la tranquillité publique et de la politique de la Ville,
- Pierre-François LOGEREAU, conseiller du 17^e, membre du CCQ Pereire-Malesherbes
- Karina PEREZ, conseillère du 17^e, membre du CCQ Pereire-Malesherbes
- Sonia HAZARABEDIA, conseillère du 17^e
- Capitaine Gabriel LEFRECHE, commissariat du 17^e, Police Nationale,
- José ALVES, adjoint à la cheffe de la division 17^e, Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP), Ville de Paris,
- Karim. HABI, Analyste sûreté, Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS),
- Vanessa GAL, directrice, Travail Vers l'Autonomie et la Solidarité, (TVAS 17).



Introduction :

Christophe LEDRAN ouvre cette réunion en introduisant Yvan FELLOUS, nouveau membre du collège d'acteurs locaux. Il lui souhaite la bienvenue au sein du comité d'animation, qui est l'instance de pilotage du conseil de quartier Pereire-Malesherbes.

La réunion de ce soir a trait à la sécurité et plusieurs intervenants spécialisés prendront la parole pour évoquer les diverses manières dont s'organise la sécurité, mais également la prévention, dans l'arrondissement.

Hugues CHARPENTIER le confirme et précise qu'il s'agira essentiellement de prendre le pouls du terrain et de mener des échanges très concrets avec les participants et éventuellement d'apporter

des réponses à leurs interrogations. Il rappelle que la mairie d'arrondissement assure un rôle d'animateur du contrat local de sécurité, qui définit le rôle, les méthodes et les objectifs de chacun des acteurs en charge d'assurer la sécurité et la prévention au sein de l'arrondissement.

Parmi les acteurs qui interviendront ce soir figure la Police nationale, la nouvelle police municipale de la Ville de Paris, le GPIS (groupement parisien inter-bailleur de sécurité) - l'entité en capacité d'intervenir sur le domaine des bailleurs sociaux - et TVAS 17^e qui effectue un travail de prévention sur le quartier. Le rôle de la mairie d'arrondissement est de coordonner l'ensemble de ces acteurs afin que les remontées des habitants soient traitées rapidement et de la manière la plus efficace possible.

1- Intervention de la DPMP :

José ALVES rappelle que la police municipale est une police de proximité, au service des Parisiens, chargée de faire respecter les règles de la vie quotidienne qui sont au cœur des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Elle intervient 24h/24 et 7 jours sur 7 au plus près des habitants.

- Elle est joignable via le 3975, 24h/24, 7j/7.

Elle effectue ses missions principalement à pied et en VTT. Les agents disposent d'une bombe lacrymogène et d'un bâton de défense. Ils seront équipés à terme d'une caméra-piéton. Les missions de la police municipale vont tenir compte des remontées de terrain des Parisiens sur son action. Ces remontées seront analysées régulièrement par l'Observatoire de la tranquillité publique, ce qui orientera l'action de la police municipale, dans un souci d'efficacité et de proximité.

Les missions de la police municipale s'organisent autour de trois axes :

- **La sécurisation** par une présence renforcée et visible dans l'espace public et une accentuation de la présence des agents en soirée et le week-end. Il s'agit essentiellement d'assurer la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens aux heures utiles, de réaffirmer l'engagement de la police municipale dans l'assistance aux publics vulnérables et de prévenir les conduites à risque chez les jeunes.
- **La sanction** par la verbalisation des incivilités et de certaines infractions routières grâce à l'extension et à l'harmonisation des pouvoirs de verbalisation des agents qui sont agents de police judiciaire adjoint (APJA). Il s'agit essentiellement d'améliorer la protection routière pour garantir la sécurité de tous en protégeant les piétons (stationnement gênant véhicules, trottinettes), en sécurisant le développement de la pratique du vélo (protection des pistes cyclables) et en veillant au respect des règles de stationnement et de circulation.
- **La prévention** en faisant en sorte de veiller à la propreté et à la salubrité dans l'espace public, en intensifiant la lutte contre la pollution sonore et atmosphérique (contrôle de la pollution, vignettes Crit'Air, fermeture des Paris Respire) et en amplifiant la surveillance des espaces verts.

José ALVES rappelle que la DPMP (Direction de la Police Municipale et de la Prévention) sera composée de 5000 agents en fin de mandature, dont 3 400 policiers municipaux. Environ 2200 agents de la direction deviendront policiers municipaux après avoir suivi une formation dédiée,

dispensée par l'École des métiers de la sécurité créée au printemps 2021 au sein de la Direction.

Cette formation est identique à celle reçue par l'ensemble des policiers municipaux de France. Les agents actuellement en poste sont formés par dixième de l'effectif jusqu'à l'été 2024 et 1200 agents seront à recruter avant la fin de la mandature pour atteindre cet objectif.

En outre, l'action de la police municipale se coordonnera avec celles de ses autres partenaires tels que la préfecture de police et le parquet grâce à la signature d'une convention de coordination (30 opérations hebdomadaires), le GPIS (Groupement Parisien inter-bailleur de Surveillance), la RATP et la SNCF, les douanes et les directions de la Ville (DPE, DEVE, DVD, DU, DASCO, DJS, DAC et CASVP).

Enfin, José ALVES achève sa présentation en effectuant un bref focus sur les verbalisations dans le quartier Pereire-Malesherbes, de janvier à mai 2022.

Dans le cadre de la lutte contre les incivilités, il évoque 22 signalements enregistrés depuis le début de l'année : 12 pour des incivilités, 4 pour des deux-roues sur trottoir, 3 pour vente à la sauvette et 3 pour stationnement gênant. Ces signalements sont suivis d'opération de sensibilisation et de verbalisation sur les secteurs ciblés.

Par ailleurs, il souligne une augmentation, au cours des deux derniers mois, des verbalisations liées aux nuisances engendrées par les terrasses et les vendeurs à la sauvette. Dans le cadre de la régulation des déplacements, il évoque 3385 verbalisations dont la moitié (50,6 %) concernent le stationnement gênant et relève une augmentation des verbalisations liées au non-respect des règles de conduite (feux rouges, téléphone portable).

Pour répondre aux questions des habitants, il est apporté les précisions suivantes :

Concernant les équipements dont dispose la police municipale pour mesurer la pollution sonore, des sonomètres sont utilisés pour la verbalisation des nuisances sonores engendrées par les terrasses et une unité d'appui, opérant sur l'ensemble de la ville, intervient pour lutter contre les nuisances générées par les véhicules, notamment les deux roues motorisées. En cas de problèmes réguliers, les habitants ont également la possibilité de saisir la mairie de l'arrondissement qui organisera des actions dans la durée, sur une semaine, afin d'endiguer le phénomène par la menée d'actions « coup de poing ».

La thématique des nuisances sonores est de plus en plus centrale, notamment du fait des nombreux travaux en cours sur l'arrondissement, tout particulièrement – mais pas exclusivement - porte Maillot, porte de Champerret et porte des Ternes, ce qui génère également des problématiques de flux de circulation (klaxons, sirènes).

À la demande de Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement, un comité local de lutte contre le bruit a été créé en avril 2022. Il travaille en collaboration avec des spécialistes de la lutte contre le bruit, comme Bruitparif, l'observatoire du bruit en Île-de-France qui est un acteur important de ce comité, mais également des acteurs locaux comme l'association des résidents de la porte d'Asnières.

- Un certain nombre de relevés ont été effectués boulevard Berthier et porte d'Asnières, à l'aide de radars anti-bruit.

Ces relevés permettront de disposer de chiffres précis et seront communiqués aux autorités

concernées, notamment concernant l'usage abusif des sirènes.

Dans le cadre du plan national de lutte contre le bruit, cinq radars anti-bruit verbalisateurs sont actuellement en phase de test. Deux de ces prototypes sont situés à Paris dont un dans le 17^e arrondissement (rue Cardinet). L'objectif est de verbaliser les véhicules générant des nuisances sonores dépassant le seuil autorisé.

2- Intervention de la Police Nationale :

Le capitaine Gabriel LE FRECHE représente le commissaire du 17^e arrondissement et tient à préciser, en préambule, que la majorité des nuisances sonores, liées à des véhicules d'intervention et de police, sont en lien avec la présence du tribunal judiciaire dans l'arrondissement (porte de Clichy), ce qui génère énormément de passage de véhicules de l'administration pénitentiaire et de la police judiciaire. Les véhicules qui parcourent l'arrondissement en actionnant la sirène trois tons ne sont pas issus, pour la majorité d'entre eux, du commissariat du 17^e arrondissement.

Le commissariat du 17^e arrondissement est situé 19-21 rue Truffaut, dans le quartier des Batignolles. En termes d'effectifs, il compte 300 policiers, répartis en policiers de terrain et en policier de bureau, à hauteur de 50% de l'effectif global. Les policiers de bureau assurent des missions essentiellement administratives. Ils accueillent le public et s'occupent de l'intendance et du fonctionnement du commissariat.

Les policiers dits de terrain assurent les missions de voie publique. Il s'agit des policiers qui peuvent être contactés par l'appel au 17 police secours, mais également d'unités plus spécialisées, comme les unités VTT qui patrouillent essentiellement dans les parcs et jardins et dans les rues piétonnes, les BTC (brigade territoriale de contact), spécialisées dans le traitement de la délinquance locale, qui interviennent dans les quartiers sensibles et la BAC (brigade anticriminalité), qui agit en civil et dont l'objectif est d'appréhender des délinquants en flagrant délit.

Ces missions doivent être assurées 7j/7, 24h/24, 365 jours par an. Deux équipages patrouillent en permanence sur l'arrondissement pour assurer ces missions de prévention et de traitement de la délinquance. Du fait de la grande diversité des habitats et de la population, la délinquance est très variée sur l'ensemble de l'arrondissement. Le capitaine LE FRECHE évoque aussi bien une délinquance de passage (cambriolages, vol à l'arraché, agressions) qu'une délinquance endogène (regroupement de jeunes, nuisances, occupation de halls et trafic de stupéfiants).

En moyenne, le commissariat reçoit 50 appels de police secours par jour. Si la police ne peut se déplacer à la suite d'un signalement, c'est qu'elle est engagée sur des missions plus importantes. Il indique que cette situation est difficilement comprise par la population.

Concernant le quartier Pereire-Malesherbes, le capitaine LE FRECHE évoque trois points de vigilance : le 164 rue de Saussure, la rue des Tapisseries et les Hauts de Malesherbes. Un certain nombre de jeunes vivant 164 rue de Saussure ont d'ailleurs pris l'habitude, depuis quelques mois, de se regrouper rue des Tapisseries. Des contrôles sont régulièrement effectués dans cette zone et les équipages procèdent parfois à des interpellations à la suite d'appels effectués au 17 police secours.

À ce sujet, il précise qu'il est nécessaire de choisir le bon interlocuteur, en fonction de la situation :

- Le 17 police secours concerne essentiellement les missions d'urgence (agressions, tapages nocturnes, consommation de stupéfiant).
- Pour les situations de regroupement de jeunes sur la voie publique, il convient de contacter la police municipale.
- Pour les regroupements de jeunes dans les halls d'immeubles de bailleurs sociaux, il convient de contacter le GPIS.

Une intervenante s'enquiert de l'utilisation de la vidéosurveillance dans le quartier.

Concernant la vidéosurveillance, et conformément à la volonté de la mairie, 70 caméras ont été installées dans l'arrondissement. Il est précisé qu'une caméra sera prochainement installée rue des Tapisseries. Elle balayera l'ensemble du périmètre, de la rue de Saussure au boulevard Pereire.

Enfin, les riverains ont la possibilité de communiquer des signalements ou des doléances relevant de la compétence de la police nationale en utilisant l'adresse suivante: commissariat-17@interieur.gouv.fr.

Ces signalements pourront être traités par des groupes de partenariat opérationnel, regroupant l'ensemble des parties prenantes (police nationale, GPIS, police municipale) pour élaborer un diagnostic et identifier des solutions concrètes et pérennes.

3- Intervention du GPIS :

Karim HABI présente rapidement le GPIS. Le Groupement Parisien Inter-bailleurs de Sûreté est un service de surveillance mobile, créé en 2004, au profit de plusieurs bailleurs sociaux et des locataires du parc social parisien. Ces bailleurs sont Paris Habitat, Elogie-Siemp, 1001 vies, Batigère, RATP Habitat, RIVP, ICF Habitat, SNCF Immobilier, CDC, 3F, Emmaüs Habitat et, bien évidemment, la Ville de Paris qui contribue au GIE.

Le GPIS a trois missions : maintenir l'autorité des bailleurs sur leur patrimoine au cours de la nuit et adapter les missions à leurs demandes. Il s'agit également d'assurer la tranquillité résidentielle en renforçant le sentiment de sécurité des locataires et d'informer quotidiennement les bailleurs et les partenaires acteurs de la tranquillité.

En termes de chiffres, le GPIS dispose de 17 M€ de budget annuel, répartis entre les différents acteurs et la mairie de Paris. Il assure la surveillance de 152.000 logements et le traitement de 120 appels en moyenne par nuit. Les 180 agents de sécurité du GPIS interviennent sept jours sur sept, 365 jours par an et effectuent entre 80 et 120 missions par nuit et entre 20 et 40 opérations conjointes par semaine, en lien avec les services de police.

- Les missions sont réalisées entre 16 h 30 et 4 h 30.

Concernant les projets de développement et d'investissement à l'horizon 2022, le GPIS étendra prochainement son périmètre d'action à la petite couronne parisienne, ce qui induit la mise en place d'un nouveau système d'information. Il s'agit du projet IRIS qui permettra d'optimiser la fluidité des interventions du GPIS.

Concernant l'assermentation des agents, l'article 30 de la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés prévoit désormais un statut d'agent de sécurité privée assermenté. Il complète les dispositions de la partie réglementaire du livre VI du code de la sécurité intérieure, relatives aux conditions et modalités d'exercice des activités privées de sécurité.

Après la parution d'un décret d'application d'ici la fin de cette année, les agents du GPIS pourront constater par procès-verbal certaines infractions dans le parc immobilier surveillé, notamment la destruction de mobiliers.

L'objectif pour le GPIS-GIE est de disposer d'un agent assermenté par patrouille, avant la fin de l'année 2022.

Il est à noter que le périmètre d'action du GPIS est circonscrit au patrimoine des bailleurs sociaux. Il n'a pas vocation à se substituer à la police et n'est pas habilité à procéder à des contrôles d'identité ou à intervenir sur la voie publique.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des équipes sur le terrain, le GPIS modernisera ses équipements à l'horizon 2022. Outre de nouveaux équipements de protection pour ses agents et le renouvellement du parc automobile pour bénéficier de véhicules hybrides, K. HABI évoque une modernisation du poste de commandement opérationnel vers un centre d'appels et de supervision et la conception et la réalisation d'applications permettant une meilleure prise en compte des appels de locataires ainsi qu'une meilleure efficacité des équipes sur le terrain.

4- TVAS 17^e :

Vanessa GAL se propose de présenter brièvement TVAS 17 (Travail Vers l'Autonomie et la Solidarité). Il s'agit d'un club de prévention regroupant une équipe d'éducateurs de rues qui déploie son action dans le quartier.

TVAS 17^e est également un service de la protection de l'enfance qui va à la rencontre des jeunes, âgés de 12 à 21 ans, dans la rue, mais également dans les halls d'immeubles, dans les collèges et dans les parcs.

L'objectif est de prévenir et réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes d'un territoire en faisant en sorte qu'ils trouvent leur place dans la société et de renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial et social de ces jeunes.

TVAS 17^e évolue sur un secteur avec les jeunes les plus éloignés des institutions qui vivent dans ce quartier. Il s'agit d'un mandat territorial et la démarche repose sur le volontariat.

L'organisme perçoit des subventions du Conseil départemental et compte huit postes éducatifs.

TVAS 17^e tente de construire une relation de confiance avec les jeunes et les éducateurs sont soumis au secret professionnel. Les informations sur les jeunes sont communiquées aux partenaires ou à sa famille qu'avec l'accord de la personne concernée sauf en cas de danger ou de mise en danger.

Christophe LEDRAN tient à saluer le travail remarquable de Vanessa GAL et de son équipe qui induit des heures de présence sur le terrain et de nombreuses actions de prévention auprès des jeunes du

quartier.

Il précise que TVAS 17^e participe également à de nombreuses actions d'animation de quartier, notamment *la fête des Hauts de Malesherbes*, dont la 12^e édition se déroulera le dimanche 25 septembre ou l'animation vide-greniers *Saussure en fête*, le 26 juin 2022.

Il remercie les participants pour la richesse de ces échanges et suggère de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 55.